

Attribution d'une subvention
à la Ligue Contre le Cancer

Vu la demande de subvention adressée par la Ligue Contre le Cancer ;

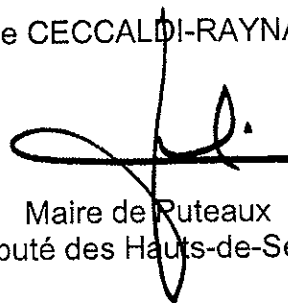
Vu le rapport du Directeur Général Adjoint des Services en date du 22 mai 2006 ;

Vu le rapport du Directeur Général des Services en date du 23 mai 2006 ;

Je propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de six cent quatre-vingt-quatre euros (684 €) à la Ligue Contre le Cancer.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine

Puteaux, le 23 mai 2006

Attribution d'une subvention
à la Ligue Contre le Cancer

Vu la demande de subvention adressée par la Ligue Contre le Cancer ;

Considérant les campagnes d'information et les manifestations organisées par l'association ;

Je propose à Madame le Maire de soumettre au Conseil municipal la décision :

- D'accorder une subvention de six cent quatre-vingt-quatre euros (684 €) à la Ligue Contre le Cancer.

le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

Puteaux, le 22 mai 2006

Attribution d'une subvention
à la Ligue Contre le Cancer

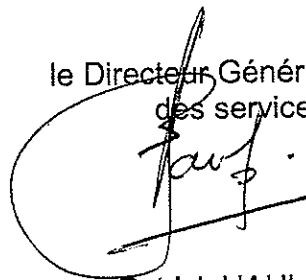
La Ville de Puteaux a subventionné la Ligue Contre le Cancer pour un montant de 364 euros sur l'exercice 2005.

Traditionnellement le montant cette subvention correspond aux recettes encaissées lors de la journée « Nager contre le cancer » organisée dans les locaux de la piscine Marius Jacotot. Cette année la recette s'est élevée à 184 euros.

Pour l'exercice 2006, la Ville souhaite accorder une aide complémentaire de cinq cents euros (500 euros) en plus du reversement des recettes de cette manifestation. Cette aide complémentaire correspond à la demande de subvention adressée par l'association.

En conséquence, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de six cent quatre-vingt-quatre euros (684 euros) à la Ligue Contre le Cancer.

le Directeur Général Adjoint
des services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2006 ;

Vu la demande de subvention formulée par la Ligue Contre le Cancer ;

Considérant l'intérêt pour la ville des manifestations de solidarité et de sensibilisation organisées par l'association,

Considérant le caractère d'intérêt général de la Ligue Contre le Cancer ;

Vu les rapports ci-annexés ;

DELIBERE :

Article 1 : Une subvention de six cent quatre-vingt-quatre euros est attribuée à la Ligue Contre le Cancer.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2006 - Chapitre 65 - Compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.